

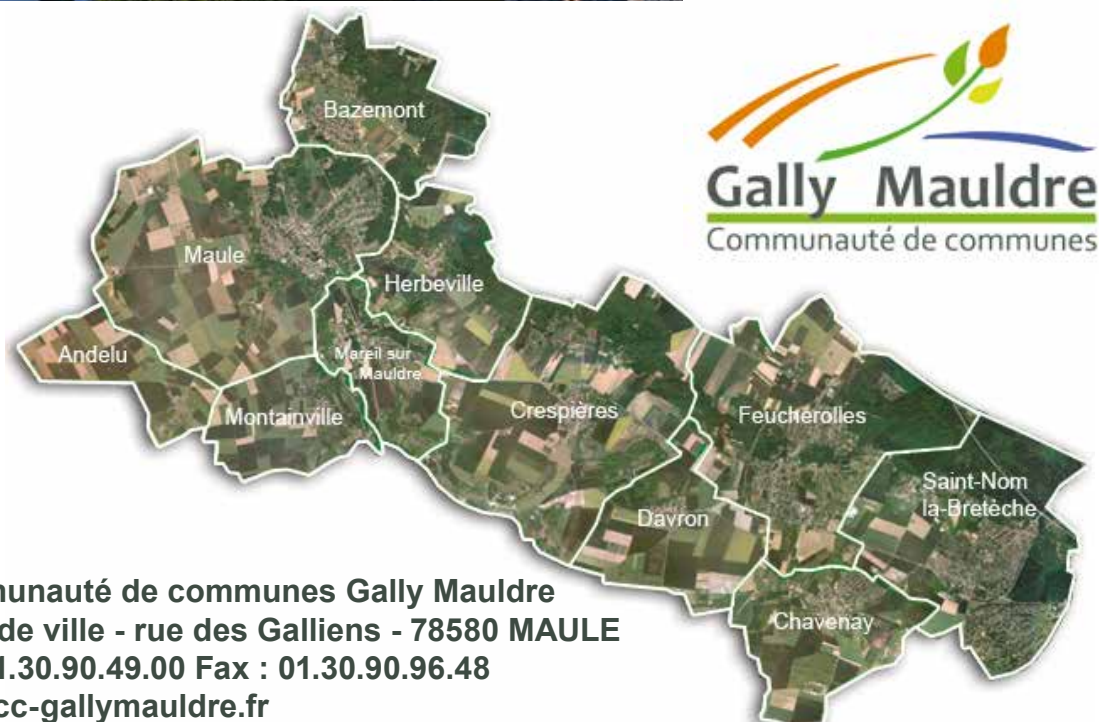
Communauté de communes Gally Mauldre

Rapport d'activités

Année 2015



Crespières



Communauté de communes Gally Mauldre
Hôtel de ville - rue des Galliens - 78580 MAULE
☎ 01.30.90.49.00 Fax : 01.30.90.96.48
www.cc-gallymauldre.fr

Préambule

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, apporte une innovation importante en matière de communication des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Ce rapport a été soumis au Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre mercredi 23 novembre 2016 pour adoption.

Communauté de communes
Gally Mauldre
Hôtel de ville - rue des Galliens -
78580 MAULE
(01.30.90.49.00
Fax : 01.30.90.96.48
www.cc-gallymauldre.fr

Photographies et visuels :
Communes d'Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières,
Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre,
Maule, Montainville, Saint-Nom-La-Bretèche, services
communications, Photovoir, Google, Fotolia
Impression :
Hôtel de ville - rue des Galliens - 78580 MAULE





Mairie de Maule



Mairie de Chavenay



Mairie de Saint-Nom-la-Bretèche



Mairie d'Andelu



Mairie de Davron



Mairie de Mareil-sur-Mauldre



Mairie d'Herbeville



Mairie de Montainville



Mairie de Crespières



Mairie de Feucherolles



Mairie de Bazemont

Sommaire



❖ Présentation	5
Mot du Président	5
Territoire et historique	6
Les évènements marquants 2015.....	7
❖ La Gouvernance de la communauté	8
❖ Les compétences - 2015	11
Développement économique	12
Aménagement de l'espace	14
Protection et mise en valeur de l'environnement	19
Communication	21
Culture, sports et loisirs	23
Actions sociales	26
Transports et déplacements	30
Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	32
❖ Budget - Finances - Personnel	34
Le budget et les finances	35
Transferts de charges et conventions	38
Le personnel de la CC Gally Mauldre	38
❖ Organigramme des services 2015	39
❖ Annexe : extrait du compte administratif 2015	

L'effort financier déjà imposé par l'Etat à notre Communauté de communes en 2014, s'est considérablement accru en 2015. L'Etat, sous couvert de contribution au redressement de la dette publique (alors que les collectivités locales sont vertueuses), nous ponctionne de deux manières : en diminuant injustement les dotations qu'il nous doit chaque année, et en créant un prélèvement, le FPIC, qui augmente de manière exponentielle chaque année (estimation +97% en 4 ans) et nous prive de la plupart de nos marges de manœuvre.

Et ceci n'est encore rien par rapport à ce qui est imposé par l'Etat en 2016 aux communes, aux intercommunalités, et au Département des Yvelines... du jamais vu en matière de coupes dans les recettes et de prélèvements insupportables pour les budgets locaux.

De fait, nos ambitions et nos projets s'en sont trouvés nécessairement réduits. Pour autant, notre Communauté de communes s'est évertuée pendant cette année 2015 à poursuivre voire développer les services proposés aux habitants des 11 communes membres, et d'investir notamment pour le maintien en bon état de nos équipements.

Parmi les principales actions de votre intercommunalité Gally Mauldre en 2015 :

- Accueils de loisirs de Bazemont, Mareil-sur-Mauldre et Montainville en année pleine le mercredi après midi
- Boucle du samedi matin sur le transport à la demande, en année pleine (communes de Saint-Nom-la-Bretèche, Chavenay, Feucherolles, Davron, Crespières)
- Etude sur le transport dans le territoire intercommunal
- Subvention supplémentaire pour la Maison des Loisirs et de la Culture de Saint-Nom-la-Bretèche qui gère l'accueil de loisirs
- Renforcement du partenariat avec l'association Eco Gardes pour la protection et l'entretien de nos espaces naturels
- Programme d'investissements de 169 K€ HT, dont 96 K€ pour les accueils de loisirs
- Fonds de concours particulier en investissement pour la rénovation de l'équipement sportif du collège de Feucherolles
- Provision pour actions culturelles de portée intercommunale, comme le concert de Viktor Lazlo

Du côté de la fiscalité :

Comme nous vous l'expliquons page 35 du présent rapport, la CC Gally Mauldre a décidé de supporter la totalité d'un prélèvement appelé FPIC et touchant auparavant les communes membres.

Ce transfert a pour but d'améliorer l'intégration fiscale de l'intercommunalité. En effet, plus une intercommunalité est fiscalement intégrée, plus elle touche des dotations financières de l'Etat de façon récurrente.

Ce transfert a impliqué la création d'une fiscalité nouvelle au niveau de l'intercommunalité, d'où la hausse très importante constatée en 2015 sur la colonne « intercommunalité » des feuilles d'impôt.

Toutefois, il ne s'agissait pas à proprement parler d'une « hausse » d'impôt, mais d'un transfert ; en effet, les communes membres, qui n'avaient plus à supporter le prélèvement FPIC, pouvaient, si leur situation le permettait, baisser leur propre fiscalité communale à due concurrence pour neutraliser le transfert opéré au niveau de la communauté de communes, ce qui a été fait dans un certain nombre de communes qui le pouvaient.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Situation très contrastée pour cette taxe : en effet, les 4 communes dont la collecte est gérée en direct ont vu leur taxe baisser fortement suite à une mise en concurrence du prestataire qui a généré de substantielles économies.

En revanche, les 7 communes de Gally Mauldre ayant confié leur collecte des déchets à un Syndicat Intercommunal, le SIEED, ont vu leur taxe fortement augmenter, et ce pour la seconde année consécutive. Ceci nous incite à entamer les démarches visant à sortir du SIEED, et à assumer en direct la collecte des déchets sur tout le territoire.

Le processus de sortie d'un Syndicat Intercommunal est toutefois long et compliqué administrativement, et entraîne un coût de sortie à amortir. Nous visons une sortie du SIEED à horizon 2019 pour éviter des pénalités.

L'intercommunalité est une construction passionnante mais ô combien difficile à mettre en œuvre dans des conditions aussi drastiques imposées par l'Etat, et cela au point de nous ôter toute marge de manœuvre.

C'est toutefois en cette année 2015 un défi que nous tous avons continué à relever.



Laurent RICHARD

*Président de la CC Gally Mauldre
Maire de Maule
Conseiller départemental*



La Communauté de communes Gally Mauldre est née le 1^{er} janvier 2013. Gally Mauldre s'étend sur environ 9 500 hectares et est traversée par les plaines du ru de Gally et de la vallée de la Mauldre, territoires essentiellement agricoles et forestiers. Le nombre d'habitants est de 23 000 environ.



C'est dans le cadre du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dénommé "Gally Mauldre", que de nombreuses discussions entre les maires des onze communes intéressées ont eu lieu. Il est apparu que la convergence de leurs problématiques et l'engagement commun existant dans l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) donnait un cadre intéressant de développement de projet intercommunal pour les onze villes et villages suivants : Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville et Saint-Nom-la-Bretèche. Les conseils municipaux de ces communes ont été saisis dès le mois de mars 2010 afin de valider une délibération d'intention visant à développer un projet d'intercommunalité au sein de la Plaine de Versailles, s'étendant du Val de Gally jusqu'à la vallée de la Mauldre.

A l'été 2011, une association de préfiguration régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée a été constituée, permettant de préparer la création de la Communauté de communes Gally Mauldre.

En 2012, vote à l'unanimité des 11 conseils municipaux pour créer la communauté de communes Gally Mauldre au 1^{er} janvier 2013. La présidente est Manuelle Wajsblat, maire de Saint-Nom-la-Bretèche.

En 2014, suite au renouvellement des conseils municipaux aux élections, Laurent Richard, maire de Maule devient le président de la communauté de communes Gally Mauldre.

Les évènements marquants 2015

➤ Les évènements qui ont marqué l'année 2015

- Adoption du SCOT Gally Mauldre (voir gros plan ci-dessous)
- Contraintes financières importantes imposées par l'Etat (voir détails pages 34 et suivantes)
- Mise en place de mutualisations notamment dans le domaine du transport (détail pages 30 et suivantes)
- Réalisation de la lettre Gally Mauldre, journal d'information communautaire trimestriel en 4 pages (pages 19 et suivantes)
- Animations culturelles de portée intercommunales (pages 23 et suivantes) : le mois de Molière, concert de Viktor Lazlo
- Réflexions autour des circulations douces (pages 14 et suivantes).

➤ Gros plan sur le SCOT Gally Mauldre

Le 4 février 2015 : adoption du SCOT GALLY MAULDRE

➤ Mission

Adoption du Schéma de Cohérence Territoriale après une longue phase de préparation

➤ Chiffres clés

Des objectifs chiffrés pour 2034 qui encadrent la réalisation du projet :

- 64 hectares maximum en extension comprenant à la fois les surfaces prévues pour la construction de logements et la réalisation de surfaces dédiées à l'activité économique ;
- 1500 nouveaux logements (dont la programmation précise est établie dans le DOO) ;
- 1100 nouveaux habitants, dans le cadre d'un desserrement limité des ménages (2,4 personnes par logement) ;
- 1600 emplois créés, dont 25% dans de nouvelles zones d'activités.

➤ Objectifs 2015

Approbation définitive du SCOT

➤ Résultats obtenus

Le Conseil communautaire a approuvé le projet du SCOT en séance du 4 février 2015. Le 14 avril 2015, Monsieur le Préfet des Yvelines nous a informés qu'il n'émettait aucune observation au titre du contrôle de légalité.

Les dernières formalités administratives étant accomplies, le SCOT Gally Mauldre est aujourd'hui pleinement exécutoire et s'impose aux PLU communaux. Ce document est un atout fort pour la protection et la valorisation de notre territoire.

➤ Projets et perspectives 2016

Les PLU communaux doivent être mis en compatibilité avec le SCOT dans un délais de 3 ans.

La gouvernance de la communauté

En 2015

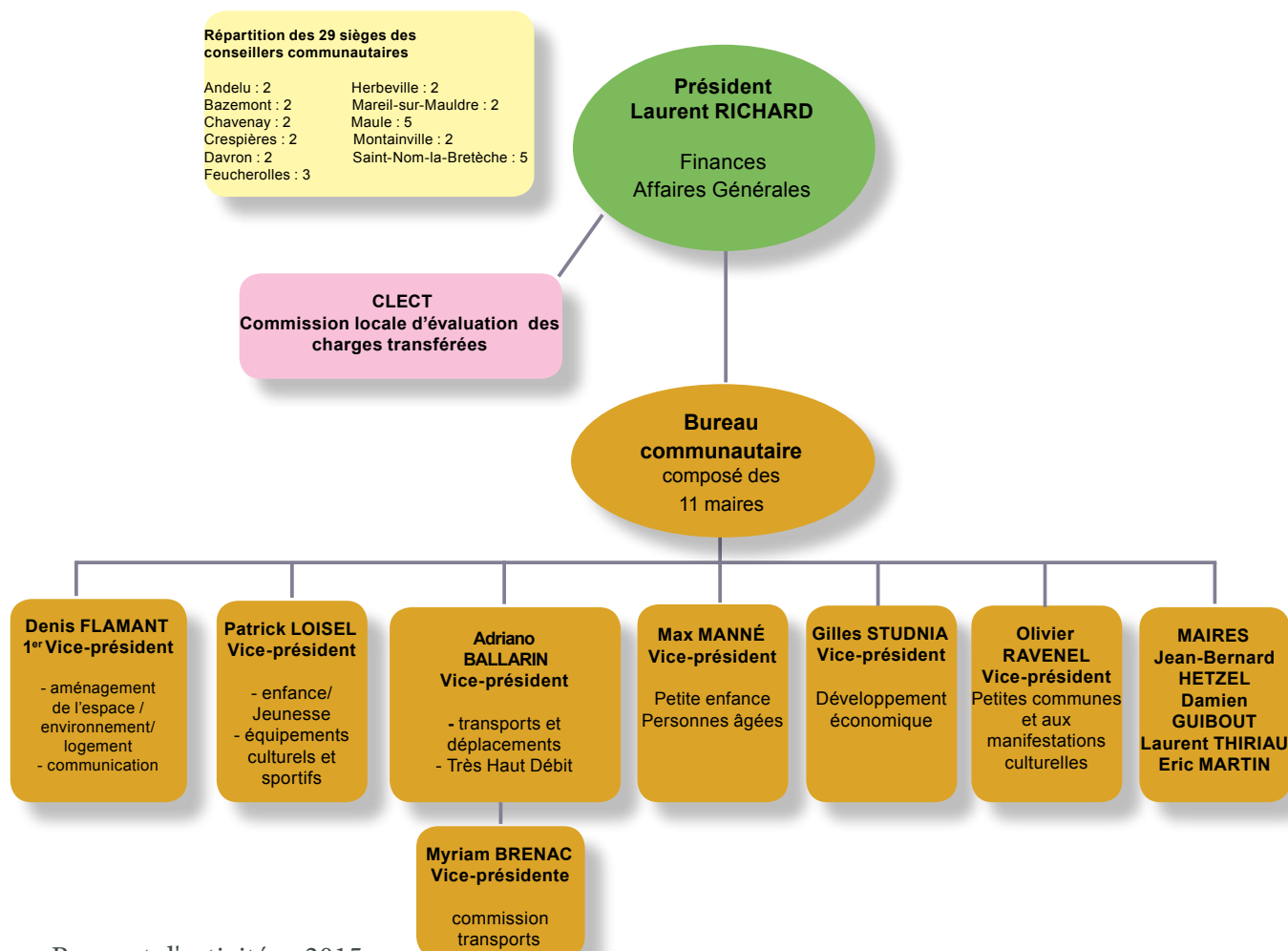
Le Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre est composé de 29 membres.
La représentation des 29 sièges de conseillers communautaires est fixée comme suit :

Andelu : 2	Herbeville : 2
Bazemont : 2	Mareil-sur-Mauldre : 2
Chavenay : 2	Maule : 5
Crespières : 2	Montainville : 2
Davron : 2	Saint-Nom-la-Bretèche : 5
Feucherolles : 3	

Pour la première fois les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel lors des élections municipales de mars 2014. Les électeurs ont pu directement désigner leurs délégués communautaires. Lors du Conseil communautaire du 17 avril 2014 consécutif à l'élection municipale, Laurent RICHARD, maire de Maule, a été élu président de la CCGM.

Gouvernance au 17 novembre 2016

Organisation et délégations des élus



Conseil communautaire

Le Bureau communautaire



Laurent RICHARD
Maire de Maule
Président de la C.C. Gally Mauldre
Conseiller général des Yvelines



Denis FLAMANT
Maire de Chavenay
1^{er} vice-président
délégué aménagement,
protection de l'environnement,
cadre de vie, logement et
communication



Patrick LOISEL
Maire de Feucherolles
2^{ème} vice-président
délégué équipements culturels
sportifs, enfance et jeunesse



Adriano BALLARIN
Maire de Crespières
3^{ème} vice-président
délégué transports,
déplacements, Nouvelles
Technologies de l'Information et
de la Communication (NTIC)



Max MANNÉ
Maire de Mareil-sur-Mauldre
4^{ème} vice-président délégué petite
enfance personnes âgées



Gilles STUDNIA
Maire de Saint-Nom-la-Bretèche
5^{ème} vice-président
délégué développement
économique



Olivier RAVENEL
Maire d'Andelu
6^{ème} vice-président
délégué aux petites communes
(moins de 1000 hab) et
à l'accompagnement des
manifestations
culturelles intercommunales



Eric MARTIN
Maire de Montainville



Jean-Bernard HETZEL
Maire de Bazemont



Laurent THIRIAU
Maire d'Herbeville



Damien GUIBOUT
Maire de Davron

La gouvernance de la communauté

Conseil communautaire actuel

les conseillers communautaires



Jean-Yves BENOIST
ANDELU



Martine DELORENZI
BAZEMONT



Myriam BRENAC
Vice-présidente de la
commission transports
CHAVENAY



Agnès TABARY
CRESPIÈRES



Valérie PIERRÈS
DAVRON



Katrin VARILLON
FEUCHEROLLES



Luc TAZE-BERNARD
FEUCHEROLLES



Jeanne GARNIER
HERBEVILLE



Nathalie CAHUZAC
MAREIL-SUR-MAULDRE



Sidonie KARM
MAULE



Alain SENNEUR
MAULE



Hervé CAMARD
MAULE



Armelle MANTRAND
MAULE



Patrick PASCAUD
MONTAINVILLE



AXEL FAIVRE
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Muriel DEGAVRE
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Camilla BURG
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Marie-Pierre DRAIN
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE

Les onze communes de Gally Mauldre ont décidé de transférer les compétences suivantes :

Développement économique :

- Création, aménagement et gestion de toutes zones d'activités économiques existantes ou à créer
- Acquisition, création, gestion de structures immobilières d'accueil des entreprises
- Actions en faveur du maintien des commerces de proximité
- Actions de développement touristique

Aménagement de l'espace :

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Instruction communautaire des autorisations d'urbanisme
- Mise en place d'un système d'information géographique intercommunal
- Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- Étude et réalisation d'un schéma d'assainissement et d'un schéma directeur de l'eau potable
- Gestion et entretien des berges et des bassins versants

Politique du logement et du cadre de vie :

- Élaboration et suivi du programme local de l'habitat intercommunal
- Actions et aides aux communes en faveur du logement social

Culture, sports et loisirs :

- Étude, construction, aménagement et gestion d'équipement culturels, sportifs et de loisirs
- Politique de communication dans le domaine culturel, sportif et de loisirs d'intérêt communautaire

Actions sociales :

- Étude, aménagement et gestion de projets de structures destinées à la petite enfance
- Création, aménagement et gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH)
- Actions d'intérêt communautaire en faveur des jeunes
- Organisation et gestion de services de maintien à domicile des personnes âgées
- Étude, création, gestion et entretien de Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Âgées

Transports :

- Organisation des services de transports collectifs sur le territoire
- Création, aménagement et entretien d'aires de covoiturage
- Gestion du transport scolaire maternel, primaire et secondaire, à l'exclusion du transport lié aux sorties scolaires
- Élaboration et suivi d'un schéma directeur des circulations douces

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication :

- Développement et fourniture du Très Haut Débit (THD) sur le territoire intercommunal

Manifestations culturelles :

- Accompagnement des manifestations culturelles d'intérêt communautaire

*NB : quelques compétences statutaires n'ont pas été mises en oeuvre dès 2014.
Elles ne sont pas développées dans ce rapport.*



Vue du centre-ville de Maule

Développement économique

- Création, aménagement et gestion de toutes zones d'activités économiques existantes ou à créer
- Acquisition, création, gestion de structures immobilières d'accueil des entreprises
 - Actions en faveur du maintien des commerces de proximité
 - Actions de développement touristique

Lors de la création de la Communauté de Communes Gally Mauldre, les onze communes membres ont décidé de transférer la compétence du développement économique.

Notre territoire assume sa ruralité et la préservation de sa qualité de vie. L'une des conséquences sur notre développement économique est l'absence de grosses industries, concentrées sur les grands pôles qui nous entourent (Versailles, Saint Quentin, Vallée de Seine...) ainsi que la rareté de sièges sociaux conséquents.

Notre action en la matière se tourne donc principalement en faveur des petits commerçants et artisans, ainsi que des PME et auto entrepreneurs. Cette action est par ailleurs limitée, puisque c'est surtout la Région qui est légalement compétente en matière de développement économique. A notre niveau en 2015, des contacts et des demandes de renseignements ont été entrepris auprès d'organismes administratifs afin de recenser les professionnels exerçants sur le territoire intercommunal, mais les informations reçues sont vite apparues obsolètes et il a été fait par chaque commune un recensement et une mise à jour de leur fichier économique respectif (entreprises, commerces, professions libérales,.....).

Ceci va permettre à la CCGM d'améliorer ou d'établir des relations avec tous les acteurs participant à la vie économique de notre zone pour mieux la promouvoir.

En cette année 2015, certaines communes ont reçu la confirmation de l'amélioration des liaisons électroniques dès 2016-2017 (fibre pour certaines, fortes augmentations de débit pour d'autres), outil indispensable pour les entreprises. De même, d'importants travaux routiers engagés par le département et les évolutions de certains moyens de transports collectifs ouvrent des perspectives de plus grande accessibilité du territoire.

➤ Projets et perspectives

- ✓ création en 2016 d'un annuaire intercommunal des commerçants, artisans et de toutes les professions ou entreprises s'adressant directement au public.
- ✓ étude de potentialité du tissu économique du territoire de la CCGM en vue d'améliorer l'attractivité du territoire.
- ✓ adhésion à l'association Initiative Seine Yvelines, spécialisée dans l'octroi de prêts à taux zéro pour la création ou le développement d'entreprises.



image : www.pixabay.com

Aménagement de l'espace

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Instruction communautaire des autorisations d'urbanisme

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

➤ **Missions**

adoption du SCOT Gally Mauldre : lire la page 7

➤ **Projet de la piste cyclable**

En 2015, la commission aménagement a étudié les possibilités d'implantation de nouvelles liaisons douces, afin d'optimiser les déplacements sur le territoire de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Après analyse de notre territoire, le choix d'étudier la création d'une liaison douce (piste cyclable) entre Feucherolles et Maule en longeant une grande partie la Route Départementale 307, afin de relier nos communes avec les collèges et les gares, a été retenu.

Une piste cyclable existe entre Saint-Nom-la-Bretèche et le collège de Feucherolles le long de la RD 307. Nous souhaitons, dans un premier temps, étudier la prolongation de cette piste jusqu'à Crespières en site propre (séparée de la circulation) le long de la RD 307, sur l'emprise de l'ancien tramway.

En 2016, la Communauté de Communes Gally Mauldre procèdera aux consultations et demandes de subventions nécessaires dans le cadre de ce projet.

Les compétences - 2015

PRESENTATION DU PÔLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

(Création du pôle le 1er janvier 2013)

➤ **Composition**

Président de la CC Gally Mauldre : Laurent RICHARD

Vice-Président délégué : Denis FLAMANT

Directeur Général des Services: David PICARD

Responsable de service : Laetitia DELEUSE

Instructeurs :

- Sylvie BOURDON (temps complet)
 - Cécilia FOURNEROT (75% au pôle-25% à Maule)
 - Roselyne LEMERCIER (50% instructeur-50% à Crespières) - départ fin 2015
- Assistante accueil : Ana JORGE (temps complet) - promue Instructeur à mi-temps en 2016

➤ **Locaux**

Le pôle est situé à Feucherolles. Il est composé d'un accueil, un bureau regroupant trois instructeurs, un bureau pour la responsable, une salle de réunion.

➤ **Répartition des communes par instructeur**

- Sylvie BOURDON : Saint Nom-la-Bretèche, Chavenay, Crespières, Mareil-sur-Mauldre
- Cécilia FOURNEROT : Maule, Andelu, Bazemont, Herbeville
- Ana JORGE : Feucherolles, Montainville, Davron

Critères de répartition : Nombres d'actes et de projets, critère géographique, temps de travail par agent

➤ **Rappel des actes transférés**

Permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme informatifs et opérationnels, permis de démolir, autorisations de travaux, renseignements d'urbanisme, dossiers fiscaux à transmettre, analyse des projets avant dépôt des dossiers pour instruction.

Le contrôle de la conformité des travaux (récolement) sur demande expresse du maire de la commune concernée.

➤ **Bilan et objectifs**

- ✓ Instruction des actes

Nombre d'actes instruits en 2013 : 839

Nombre d'actes instruits en 2014 : 835

Nombre d'actes instruits en 2015 : 1010

Une augmentation des actes qui s'explique en partie en raison des évolutions réglementaires (loi Alur, PLU adoptés...) et aux demandes d'autorisations de travaux (réglementation applicable aux Etablissements recevant du public).

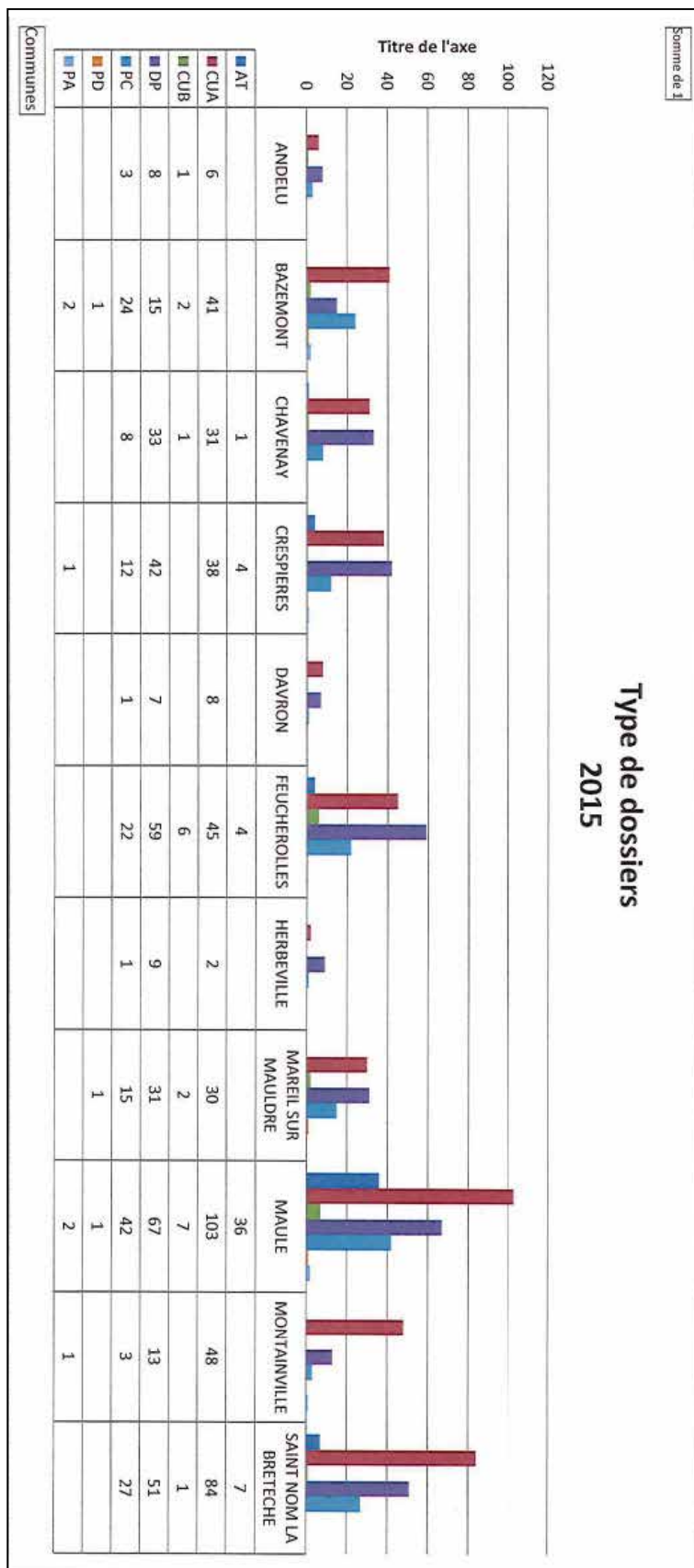
- ✓ Mise en place d'outils afin d'améliorer les délais d'instruction et la qualité du traitement des dossiers : tableaux de suivi, tableau muraux, bannettes par date, réunions de service.

Rappel d'un traitement qualitatif des dossiers par nature de dossier

Contraintes extérieures : relances importantes

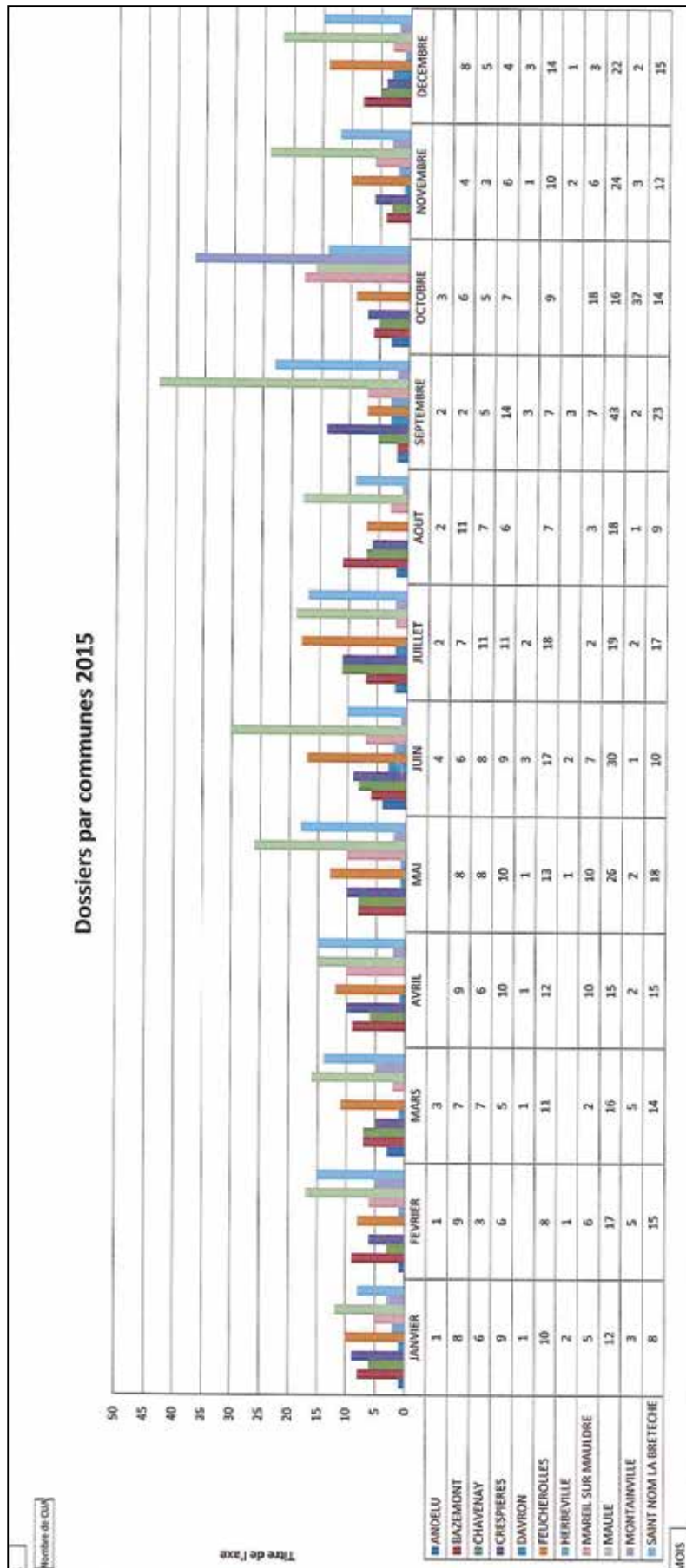
Sensibiliser les communes sur le travail d'enregistrement et d'envoi des dossiers

Nombre de dossiers par nature d'actes et par commune de janvier à décembre 2015



Les compétences - 2015

Nombre de dossiers par mois et par commune 2015





Vue de Mareil-sur-Mareil

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- Association Éco-garde

Les compétences - 2015

Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés Association Éco-garde

➤ Objectifs

- ✓ Le coût de la collecte par le SIEED a fortement augmenté pour la 2ème année consécutive. C'est la raison pour laquelle la CC a décidé de préparer les conditions de sortie du SIEED pour exercer sa collecte en direct, comme c'est le cas pour 4 communes avec des coûts nettement moindres.
- ✓ L'objectif fixé est de sortir du SIEED en 2019 afin d'éviter de payer une pénalité de sortie anticipée ; un audit préalable devra déterminer les conditions juridiques, techniques et financières de la sortie.
- ✓ Organiser en direct la collecte de toutes les communes de la CC nous permettra de générer d'importantes économies, comme nous l'avons réalisé en 2014 pour les 4 autres communes.

➤ Réflexion sur l'amélioration du tri des déchets

- ✓ Outre l'enjeu écologique évident, un tri des déchets de mauvaise qualité engendre un surcoût, évalué sur notre territoire à 57 000 € par an. La CC a donc engagé une réflexion durant l'année 2015 sur un objectif d'amélioration du tri des déchets.

➤ Association Éco-Garde

- ✓ L'association Éco-garde est très active en matière de préservation de l'environnement dans les bois et forêts des communes, en entretenant et nettoyant les espaces naturels.
- ✓ La CC Gally Mauldre a décidé d'étendre son partenariat avec l'association en élargissant progressivement son champ de compétence à tout le territoire intercommunal.

➤ Perspectives 2016 :

- ✓ Poursuivre l'étude et la réflexion permettant la sortie du SIEED et la collecte en direct des déchets à l'horizon 2019.
- ✓ La réflexion sur le tri des déchets a conduit en 2016 à l'adoption d'une charte sur l'amélioration du tri, et au lancement de la procédure de recrutement de deux ambassadeurs du tri en service civique.



MOTS CLÉS			
A:14	R:36	W:11	8:40
B:10	L:8	V:10	1:10
C:24	W:8	W:2	2:10
D:11	R:30	X:10	3:10
E:17	O:11	V:10	4:10
F:16	P:10	Z:10	5:10
G:2	Q:10		6:10
H:10	N:10	F:10	
I:10	S:10		8:10
J:10	T:10		9:10

Communication

- publications communales
- communication digitale

Les compétences - 2015

Les actions du service communication

➤ **Missions**

✓ Promotion du territoire par le biais de la diffusion de la lettre de la communauté de communes. Ce journal comporte 4 pages et diffusé à 12000 exemplaires. La périodicité est trimestrielle. Chaque élu a la possibilité de développer un sujet correspondant à ses compétences. Le thème du dossier est choisi en commission "communication" et signé par l'élu en charge du thème choisi. La 1^{ère} page reprend le thème du dossier accompagné d'un visuel et l'édito du Président. La 4^{ème} page est consacrée à l'agenda et aux manifestations passées et à venir.

A ce jour, quatre parutions ont eu lieu. Succéssivement, les sujets abordés ont été la présentation générale de l'intercommunalité, sur "le bien-vivre à Gally Mauldre", sur la mutualisation puis sur l'éco-citoyenneté.

On retrouve La lettre de Gally Mauldre sur le site Internet de la CCGM.

✓ assurer la mise à jour du site Internet de la CCGM (www.cc-gallymauldre.fr) en actualisant le calendrier des manifestations du territoire et par le biais du webmaster pour tous les dossiers à insérer. La mise à jour a lieu dans les 48 heures de la demande.

✓ faire le lien entre les habitants et les élus.

✓ faire le lien entre les différentes commissions en circuler les informations entre elles.

✓ organiser mensuellement la commission communication en envoyant les convocations, rédiger les comptes-rendus, être force de proposition lors des commissions auprès des élus.

➤ **Objectifs**

✓ assurer la promotion, le dynamisme, du territoire à travers tous les supports en communication : journal, communication digitale.

✓ assurer un service de communication destiné à soutenir les élus en les aidant à diffuser leurs actions et faire le relais avec les habitants.

➤ **Projets et perspectives 2016**

✓ mettre en place une communication digitale via le web : création d'une page Facebook reprenant tous les évènements du territoire et des communes voisines (Communes appartenant à l'association patrimoniale de la Plaine de Versailles)

✓ création d'un annuaire économique numérique reprenant toutes les entreprises, les artisans, les commerçants et les professions libérales implantées sur le territoire. Cet annuaire sera installé sur le site Internet de la communauté de communes sur la page d'accueil très facilement accessible. Il servira également de lien avec les trois associations concernant la recherche d'emploi (ACE, ARCADE 307 et Point Emploi (ADEVM))

✓ affirmer la diffusion du journal "La Lettre de Gally Mauldre" dans sa périodicité et montrer notre vigilance quant à la qualité des articles répondant aux questionnements des habitants.



Culture, sports et loisirs

- Étude, construction, aménagement et gestion d'équipement culturels, sportifs et de loisirs
- Accompagnement des manifestations culturelles d'intérêt communautaire

Les compétences - 2015

Cinéma "Les 2 Scènes"

➤ Missions

- ✓ Diffuser des œuvres cinématographiques à destination, à la fois du grand public, mais aussi à des cinéphiles plus avertis (cinéma classé art et essai).
- ✓ Favoriser l'accès du plus grand nombre au cinéma en pratiquant des tarifs attractifs avec un équipement cinématographique performant.
- ✓ Eveiller les plus jeunes, notamment le public scolaire, au 7ème art.

➤ Objectifs 2015

Le budget primitif avait été voté en se basant sur 27 000 entrées. Nous avons largement dépassé ce chiffre puisque nous avons atteint 29 319 entrées.

Investissement réalisé :

9 638 € de dépenses nouvelles + 1 413 € de restes à réaliser 2014 € (10 000 € à 12 000 € budgétés).

Les principales dépenses sont :

- Librairie centrale pour stocker les films
- Rénovation des fauteuils (les 2/3 restants)
- Bandeaux sucette « CINEMA »
- Aménagement d'un bureau d'appoint derrière l'accueil
- Aménagement d'une bibliothèque
- Lampe pour le projecteur

➤ Résultats obtenus

Nombre d'entrées : 29 319 contre 29 543 en 2014 (- 0,76%) qui était une année exceptionnelle.
Fréquentation des salles de cinéma au niveau national : - 1,4% par rapport à 2014.

Recettes entrées :

156 050 € contre 158 570 € en 2014 (- 1,59%), mais + 7,99% par rapport au montant budgété (BP : 144 500 €)

Subvention communautaire en baisse : 57 000 € (BP : 65 000 €)

A noter que dans le cadre des attributions de compensation, une somme de 69 000 € est prélevée chaque année à la ville de Maule ; la baisse de subvention en 2015, comme en 2014 et 2013, est donc favorable à la CCGM.

Subvention art et essai du CNC : 7 000 € (BP : 5 000 €)

➤ Projets et perspectives

Pour 2016, le budget primitif a été voté en se basant sur 27 000 entrées (même base que pour le budget primitif 2015 car nous restons budgétairement prudents sachant que les résultats sont très dépendants des nouveaux films proposés au public).

Au 30 août 2016, on dénombre 19 304 entrées contre 18 194 pour la même période en 2015, soit + 6,10%.

La subvention communautaire 2016 a été budgétée à 56 000 €.

Manifestations culturelles

➤ **Missions**

- dynamiser le territoire grâce aux actions culturelles (expositions, spectacles, festivals, salons des arts, etc)

➤ **Manifestations créées**

- Concert VIKTOR LAZLO le 22 Mai à Maule
- Théâtre : Jean This Is The End de Manon Rony, les 7 et 8 Novembre à Feucherolles
- Rallye intercommunal le 4 octobre

➤ **Manifestation soutenue en 2015**

- "OFF du Mois Molière" les 6 et 7 Juin à Chavenay

➤ **Projets et perspectives 2016 - 2017**

- Spectacle musical intercommunal prévu pour 2017, création ZC Animation, Olivier Colin
- Théâtre : le Coach en février 2016 à Andelu, création TT/BB production, Thierry Taranne/Bruno Bachot



Préparation du portage des repas pour les personnes âgées

Actions sociales

- Création, aménagement et gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH)
- Organisation et mise en place de services de maintien à domicile des personnes âgées

Création, aménagement et gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH)

➤ **Objectifs 2015**

- Accompagner les directeurs de centre de loisirs dans l'intercommunalité (mise à disposition de la CCGM de certains agents, de locaux, nouvelle organisation administrative...).
- Fédérer l'équipe de direction autour du fonctionnement et des projets communs.

➤ **Résultats obtenus**

- ✓ Les 3 accueils de loisirs de Bazemont, Mareil et Montainville ont accueilli en moyenne respectivement 23, 20 et 15 enfants ce qui a permis de désengorger l'ALSH de Maule et d'offrir un accueil le mercredi après-midi à l'ensemble des enfants de la CCGM.
- ✓ Le 24 juin 2015 a eu lieu la journée « interco'pains » réunissant et mélangeant les enfants et animateurs des ALSH de Maule, Chavenay, Crespières, Feucherolles et St Nom pour des Olympiades par équipes sur le site de Feucherolles Plage.
- ✓ Les défis de toutes sortes (sportifs, cérébrales, ludiques...) sur les différents stands et structures gonflables ont fait la joie des enfants !
- ✓ Travaux dans les accueils de loisirs :
 - Saint-Nom-La-Bretèche : Réfection de la halte-garderie, électricité, serrures
 - Maule : Menuiseries ancien bâtiment, réhabilitation électrique
 - Chavenay : Ouverture salle de lecture, fenêtres 2ème salle
 - Feucherolles : mise aux normes et réhabilitation de notre salle n° 1 du complexe sportif.

➤ **Projets et Perspectives**

- ✓ Des partenariats et projets inter-centres.
- ✓ Des travaux de mise en sécurité, d'entretien ou de réaménagement dans les différents ALSH.
- ✓ Adaptation de l'organisation des différents centres répondant à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Les compétences - 2015

Actions en faveur des personnes âgées

➤ Missions

Organisation et gestion des services de maintien à domicile des personnes âgées :

- ✓ service d'aide à domicile
- ✓ portage de repas

➤ Informations 2015

✓ service d'aide à domicile :

Secteur de Maule (Andelu-Bazemont-Crespières-Davron-Feucherolles-Herbeville-Mareil sur Mauldre-Maule et Montainville) :

nous faisons appel au service de l'ADMR de Maule. En contrepartie de leur intervention chez les personnes âgées, la CCGM subventionne chaque heure effectuée à hauteur de 1,50 € de l'heure (en plus du prix facturé par l'ADMR aux bénéficiaires) ce qui a représenté 29000 euros en 2015 pour 129 personnes ayant bénéficié d'une aide.

Secteur de Saint-Nom-la-Bretèche : la CCGM a maintenu sur Saint-Nom-la-Bretèche le service existant avant la création de notre intercommunalité. Deux agents et demi interviennent sur la Commune directement rémunérés par la CCGM dont deux auxiliaires de vie (agents autorisés à faire les toilettes).

Le prix facturé au bénéficiaire était en 2015 de 19,66 € de l'heure, coût qui doit être légèrement augmenté les années à venir afin de combler le déficit enregistré par rapport au coût de revient réel d'une intervention.

Pour les communes de Chavenay et certaines demandes de Feucherolles interviennent également l'association d'aide de Villepreux et l'ADMR de Sain-Cyr-l'Ecole.

✓ Service de portage de repas :

Ce service s'est beaucoup développé de 54 bénéficiaires en 2014 (8700 repas délivrés), nous sommes passés à 70 bénéficiaires en 2015 (11700 repas délivrés)

De ce fait, le service des personnes livrant les repas a dû être étoffé.

Sur le secteur de Maule, l'ESAT qui livrait les repas dans le centre-ville a souhaité fin 2015 arrêter sa prestation. En remplacement un agent a été embauché deux heures par jour.



Séance de dégustation le 8 décembre 2015 en mairie de Mareil-sur-Mauldre de deux membres élus de la commission "repas" (Martine Delorenzi de Bazemont et Max Manné vice-président de la commission de Mareil-sur-Mauldre) pour le choix de la société en charge de fournir les repas.

Société qui fournit les repas

Une nouvelle consultation a été lancée pour la fourniture des repas en fin d'année 2015, le précédent contrat arrivant à son terme. La société SAGERE a été choisie parmi 3 prestataires et compte-tenu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, le prix de base du repas a pu être diminué de 5,8% (à compter du 1^{er} janvier en 2016)

Facturation d'un repas en 2015 avec livraison pour la personne âgée : un tarif unique pour nos 11 communes : 6,53 € pour un repas et 0,45 € pour un potage.

A noter que le coût de revient d'un repas est de l'ordre de 9,50 €.

Certains bénéficiaires peuvent obtenir une aide du Conseil Départemental au titre de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie).

➤ Projet et perspectives 2016

- L'achat d'un véhicule électrique pour le portage de repas a dû être abandonné faute d'annonceurs publicitaires qui devaient le financer. A la place, la CCGM a décidé d'acquérir un véhicule d'occasion dont la mise en circulation sur le secteur de Maule est prévue en automne 2016.
- La possibilité de paiement par prélèvement sera effective également à l'automne 2016.
- Etude sur une mise en place de tarifs différenciés pour le portage de repas selon les catégories de bénéficiaires.
- Mise en place d'un système d'enregistrement des menus par scan, ce qui facilitera grandement le travail de secrétariat.
- Développement de notre partenariat avec les associations d'aide à domicile de Villepreux et l'ADMR de Saint-Cyr-l'Ecole.



Le minibus à Crespières

Transports et déplacements

Organisation des services de transports collectifs sur le territoire

➤ Missions

- Améliorer le transport collectif au sein de la CCGM
- Pérennisation un transport intercommunal utilisant un réseau intracommunautaire à disposition des associations de la CCGM.

➤ Objectif 2015

- Etude sur la réorganisation et l'extension du transport public du territoire (Etude confiée au Bureau d'études ITER).
- Mutualisation de l'appel d'offre sur les sorties en car avec chauffeurs, pour bénéficier d'économie d'échelle.

➤ Résultats obtenus

- Le marché des sorties en car avec chauffeur est mis en place, permettant aux communes, écoles et associations de l'intercommunalité de bénéficier de tarifs plus avantageux.
- L'étude sur la réorganisation est en cours, le projet de développement du réseau de transport collectif sur la communauté a été présenté dans les grandes orientations au bureau communautaire en concertation avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

➤ Projets et perspectives

- La communauté de communes Gally Mauldre tient à respecter un calendrier de mise en œuvre qui coïncide avec celui du STIF pour la mise en œuvre du futur plan « grand Paris bus » en raison de l'interdépendance entre notre réseau de transport collectif et celui de l'aire de Grand Paris (Paris intramuros, la Défense, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, etc).
- Le projet concerne principalement les lignes régulières et le "transport à la demande" financés par la communauté de communes de Gally Mauldre (les contrats sont en cours de renouvellement auprès du STIF).

Rappelez-vous, la Commission Transports de la CCGM a réalisé un sondage sur les habitudes et attentes des habitants en matière de déplacements et d'usages des différents modes de transports en 2014. Ce sondage a fait l'objet d'une analyse approfondie et d'un rapport riche d'enseignements. Il a notamment permis de définir le cahier des charges d'une étude technique, juridique et financière sur la réorganisation et l'extension d'un transport en commun local adapté aux besoins de la Communauté de Communes Gally-Mauldre. Des cabinets spécialisés en mobilité et pouvant répondre à cette demande ont répondu au marché public. La mission a été confiée au Cabinet Iter : elle sera réalisée sur l'année 2016. Le Conseil départemental des Yvelines a subventionné cette étude.

Par ailleurs un groupement d'achats concernant le transport d'enfants en autocars avec chauffeur pendant le temps scolaire, périscolaire, extra-scolaire et des accueils de loisirs a été constitué avec l'ensemble des 11 communes. Il s'agit d'un marché à bons de commande : la société Debras a remporté le marché pour un an à compter du 1er mars 2016 renouvelable une fois.

Année 2016 : Réalisation de l'étude sur la ré-organisation du transport sur l'ensemble du territoire.



Équipement numérique à l'école primaire de Crespières

Nouvelles Technologies de l'information et de la communication

- Développement et fourniture du Très Haut Débit (THD) sur le territoire communal

Développement et fourniture du Très Haut Débit (THD) sur le territoire communal

➤ **Missions**

- Permettre l'accès au très haut débit à l'ensemble des communes de la CCGM

➤ **Chiffres clés**

- 1/6 de la population exerce une activité d'autoentrepreneur ou libérale.

➤ **Objectif 2015**

- Organiser les conditions favorisant à court et moyen terme (2017-2020) l'équipement en Très Haut Débit sur le territoire de l'intercommunalité soit en montée en débit, soit en fibre optique.
- Provisionner sur plusieurs années les financements destinés à la participation de l'intercommunalité à ce projet.
- Réflexion autour des entreprises (notamment les pépinières d'entreprises) qui ont besoin du Très Haut Débit pour exercer leurs activités.

➤ **Résultats obtenus**

- décembre 2015 : modification des statuts pour se doter de la compétence aménagement numérique.
- parallèlement création, avec le Conseil départemental des Yvelines, du Syndicat Yvelines Numérique, chargé de déployer le Très Haut Débit sur la partie rurale du territoire des Yvelines. Un calendrier de déploiement a été annoncé en 2016 par le Conseil départemental.

➤ **Projets et perspectives**

Le déploiement du Très Haut Débit sur notre territoire se réalisera en 3 étapes :

- Saint-Nom-la-Bretèche est en cours d'équipement par un opérateur privé
- 2017 : montée en Débit pour les communes de Bazemont, Crespières, Montainville et Herbeville
- 2019-2020 : Fibre optique pour les autres communes.

Budget - Finances - Personnel



Le budget et les finances

2015 : un budget volontariste malgré la forte pression de l'Etat

➤ **Pression financière sans précédent exercée par l'Etat**

Comme beaucoup d'intercommunalité, Gally Mauldre fut confrontée en 2015 à la décision de l'Etat de transférer aux collectivités locales l'effort de réduction du déficit public dont il est à l'origine.

Ceci se traduit à la fois par une diminution sensible de ses dotations mais également par une montée en puissance de la part intercommunale du FPIC, prélèvement qui nous est imposé et qui augmente fortement chaque année. Ces deux phénomènes ont bien évidemment eu un impact très défavorable sur les marges de manœuvre financière de notre intercommunalité, et sur les projets qu'elle souhaite mettre en œuvre.

Pour autant, le budget communautaire 2015 n'a pas été un budget d'inaction et de repli sur soi. Dans la mesure de ses moyens, la CC Gally Mauldre a mis en œuvre ou développé des services à la population, et a poursuivi un programme d'investissement constant.

➤ **Priorités aux mutualisations, à la préparation des projets de demain et à l'optimisation financière et fiscale**

Les lignes directrices de la CC Gally Mauldre pour 2015 étaient :

➔ Renforcer l'intégration de la Communauté de communes :

- mutualisations (assurance, restauration scolaire, maintenances diverses...)
- réflexion sur la pertinence des compétences transférées à ce jour et de leur intérêt communautaire ; actualisation des statuts.

➔ Porter les projets de développement ou préparer les projets de demain

- Versement d'un fonds de concours pour l'équipement sportif du collège de Feucherolles (étalé sur plusieurs années)
- Etude sur l'offre de transport sur l'ensemble du territoire de Gally Mauldre
- Evaluation du coût du très haut débit pour planifier son financement conjointement avec le Département
- Prévoir les moyens à constituer pour le développement économique (comment aider les entreprises du territoire).

➔ Optimiser les finances et la fiscalité de la CC

- Le transfert du FPIC à l'intercommunalité a entraîné dès 2016 et chaque année de manière récurrente, un gain de 50 000 € de dotation d'intercommunalité si le FPIC est pris en charge en totalité par la Communauté de communes.

➤ **Transfert de fiscalité auprès de la Communauté de communes Gally Mauldre**

Élément très important de ce budget 2015 : le FPIC, prélèvement dit de « péréquation horizontale » en grande partie payé par chaque commune, pouvait être transféré en totalité à la Communauté de communes Gally Mauldre.

Le budget et les finances

Cette décision permettait, par une meilleure intégration fiscale, de gagner 50 000 € de recettes supplémentaires par an dès 2016.

Les 11 communes membres de Gally Mauldre ont toutes pris cette décision de transférer le FPIC.

Ce transfert, ainsi que les autres décisions imposées par l'Etat (baisse de nos dotations, hausse de la part intercommunale du FPIC), ainsi que les nouveaux services à la population créés ou développés, représentaient en 2015 1 294 000 €.

Sur cette somme, les nouveaux services représentaient 77 000 € ; le reste ne représentait que le financement des prélèvements ou des baisses de recettes décidées par l'Etat et qui nous étaient imposés.

Pour financer ces besoins, la CC Gally Mauldre a créé une fiscalité supplémentaire :

- Le taux de cotisation foncière des entreprises a été augmenté de 3,2% qui est le maximum autorisé pour 2015
- Le financement a été principalement levé par la fiscalité des ménages.

La fiscalité supplémentaire sur les ménages apparaissait comme conséquente sur la feuille d'impôt des ménages. Toutefois, les communes membres, qui n'ont plus à supporter la charge du FPIC, avait tout à fait la faculté de compenser cette hausse.

Nous avons donc laissé aux communes l'opportunité de compenser cette hausse dans leurs budgets respectifs, en fonction bien sûr de leurs possibilités et des autres dépenses auxquelles elles doivent elles aussi faire face.

➤ Les services nouveaux de la CC Gally Mauldre

Vous trouverez ci-dessous les principaux services intercommunaux nouveaux ou développés en 2015 :

- accueils de loisirs de Bazemont, Mareil sur Mauldre et Montainville en année pleine le mercredi après midi
- boucle du samedi matin sur le transport à la demande, en année pleine (communes de Saint Nom la Bretèche, Chavenay, Feucherolles, Davron, Crespières)
- étude sur le transport dans le territoire intercommunal
- provision pour actions culturelles (5 000 €)
- subvention supplémentaire pour la Maison des Loisirs et de la Culture de Saint Nom la Bretèche
- enveloppe de 2 000 € supplémentaires provisionnée pour l'association Eco Gardes, mais non affectée pour le moment (en plus de la subvention 2014 de 2 000 € reconduite pour 2015).

Le budget et les finances

➤ La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

7 communes sur 11 de Gally Mauldre, adhèrent pour la collecte des déchets au SIEED, Syndicat Intercommunal. Les 4 autres gèrent seules leur collecte par un contrat auprès d'un prestataire.

Or pour la 2ème année consécutive, le SIEED a augmenté fortement les contributions appelées auprès de ses communes membres (+ 18% en 2015).

Compte tenu de la hausse des bases d'imposition en 2015, et de réajustements de 2014, la TEOM des 7 communes membres du SIEED a augmenté d'environ 15% en 2015.

Ceci pose d'autant plus la question de la sortie du SIEED dont les coûts augmentent très fortement. D'autant plus que dans le même temps, les 4 autres communes (Chavenay, Feucherolles, Mareil sur Mauldre et Saint Nom la Bretèche) ont renégocié leur contrat et obtenu une baisse de tarif de 18%.

Nous étudions actuellement les conditions de sortie du SIEED, qui sont relativement complexes et dont le coût est élevé. Parallèlement, Gally Mauldre a voté une motion pour demander un audit des coûts du Syndicat.

➤ L'investissement

Le programme d'investissement de 2015 s'élevait à 169 500 € HT, dont 96 000 € HT pour les accueils de loisirs.

Un fonds de concours a également été voté pour les travaux de rénovation de l'équipement sportif du collège de Feucherolles. Ce fonds s'élève pour 2015 à 40 000 €. Une seconde tranche a été votée en 2016.

➤ L'endettement

Pour financer ces investissements, un emprunt de 75 000 € a été inscrit au budget 2015, ce qui représente une dette de 3,25 € par habitant, somme tout à fait raisonnable. Cet emprunt n'a finalement pas été souscrit fin 2015. La CC Gally Mauldre a actuellement un endettement nul.

Transferts de charges et conventions de service et de mise à disposition

➤ La CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La création de la CCGM a entraîné d'une part un transfert de compétences donc la disparition de charges pour les budgets communaux, d'autre part le transfert de fiscalité professionnelle (ancienne taxe professionnelle) donc la disparition de recettes dans les budgets communaux.

La différence entre les recettes et les charges transférées donne lieu à une attribution de compensation. Pour la CCGM, les recettes transférées par chacune des 11 communes étaient à chaque fois supérieures aux dépenses transférées. Les attributions de compensation sont donc reversées à chaque commune.

Afin de fixer le niveau de ces attributions de compensation, une commission appelée CLECT a évalué rigoureusement toutes les dépenses et recettes transférées, sur la base d'un questionnaire approfondi et au besoin après examen des pièces justificatives correspondantes. Ce travail a été fondamental car il fige les conséquences financières des transferts de compétences pour l'avenir.

Le rapport de la CLECT fixant les attributions de compensation à partir de 2013 a été adopté par le conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre ainsi que par les 11 conseils municipaux des communes membres en décembre 2013, et réaffirmé en 2014 et en 2015.

➤ Les conventions de services et de mise à disposition

Parallèlement à la fixation des attributions de compensation, la CCGM et les communes membres (notamment celles ayant le plus de services) ont élaboré des conventions portant sur les refacturations partielles de charges payées par les communes et concernant en partie des compétences transférées (exemple : le ménage effectué dans une école abritant l'accueil de loisirs, les personnels rémunérés par les communes mais partiellement mis à disposition de la CCGM ...)

Le personnel de la CC Gally Mauldre

Au 31 décembre 2015, la CCGM compte 12 emplois permanents : 11 agents titulaires et 1 non titulaire à mi-temps. A ce chiffre s'ajoutent tous les agents vacataires employés dans les accueils de loisirs ou pour l'aide à domicile.

La plupart de ces agents ont été transférés des communes qui continuent indirectement à financer leur coût par le biais des attributions de compensation.

Deux agents ont réellement été recrutés par la CCGM : l'assistante du pôle intercommunal d'instruction du droit des sols, ainsi qu'un agent en charge de la comptabilité et des ressources humaines.

La plupart des tâches relatives au personnel intercommunal (paies, carrière....) sont gérés par des agents des communes membres qui effectuent ces missions en plus de leurs tâches communales (en 2013, agents de Saint-Nom-la-Bretèche ; agents de Maule depuis le 1^{er} juillet 2014). Aucun agent nouveau n'a été recruté pour l'encadrement (enfance, personnes âgées, communication, aménagement, marchés publics, comptabilité, personnel, secrétariat général).

Organigramme actuel des services

